

ADMINISTRATION

Bureau du personnel

Le *Bureau du personnel* se compose de trois directions: la *Direction du personnel (affectations)*, la *Direction de la planification et du perfectionnement du personnel*, et la *Direction des relations de travail et de la rémunération*.

Direction du personnel (affectations)

La Direction du personnel (affectations) est chargée du recrutement, des affectations à l'administration centrale et à l'étranger, du détachement, de la mutation et des départs du personnel canadien du ministère, comprenant les agents, les commis, les sténographes, les préposés aux communications, les agents de sécurité et les employés spécialisés. La Direction est aussi chargée des concours d'avancement. De plus, elle coordonne les dispositions administratives touchant l'affectation à l'étranger du personnel d'autres ministères et agences de l'État.

Le fonctionnement de la Direction repose sur deux sections des affectations qui sont chargées d'élaborer, de recommander et de mettre en oeuvre les lignes de conduite relatives aux affectations au Canada et à l'étranger, à l'orientation des carrières, etc.; sur une section de l'emploi qui s'occupe essentiellement du recrutement et de la dotation en personnel; et sur une section administrative chargée du contrôle financier et de la tenue à jour des dossiers et des statistiques.

Direction de la planification et du perfectionnement du personnel

La Direction de la planification et du perfectionnement du personnel est chargée de la planification de la main-d'oeuvre, y compris les prévisions, la tenue de la comptabilité et l'établissement des rapports relatifs à l'utilisation du personnel; elle est chargée du perfectionnement et de l'exécution de programmes de formation; elle doit entreprendre des projets spéciaux et des études en vue d'accroître l'efficacité de la gestion et de tirer le meilleur parti possible des ressources en personnel; enfin, elle applique les normes de classification des postes qui servent à déterminer la valeur relative des emplois au sein du ministère.

La Section de la formation et du perfectionnement, à la suite d'une étude sur la question, a recommandé qu'on intensifie les cours d'espagnol pour le personnel affecté à des pays espagnols. Une décision semblable a été prise au sujet de l'allemand en attendant les résultats d'une étude des besoins qui existent pour cette langue. On poursuit à Ottawa et à l'étranger un programme de formation spéciale en d'autres langues étrangères comme le chinois, le japonais, le russe et l'arabe. La formation du personnel dans les deux langues officielles du Canada, qui se poursuit avec la collaboration de l'École des